

Rapport n°30

Suppressione di l'impiegu di « guardianu allughjatu » di u Teatru Municipale

Suppression de l'emploi de « gardien logé » du Théâtre Municipal

Il appartient au Conseil Municipal de fixer la nouvelle liste des emplois de la collectivité pour lesquels un logement de fonction peut être attribué.

En effet, eu égard aux travaux du Théâtre municipal, l'emploi de concierge du lieu, est à supprimer de la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué.

Par ailleurs, un emploi de concierge du Théâtre San Angelo est à créer, au regard de la nécessité d'assurer une présence pour l'intendance et la surveillance du site en horaires décalés en soirée.

Pour rappel, l'article L.721-1 du Code général de la fonction publique prévoit la possibilité pour les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics de fixer la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué gratuitement ou moyennant une redevance par la collectivité ou l'établissement public concerné, en raison notamment des contraintes liées à l'exercice de ces emplois.

La concession de logement par nécessité absolue de service peut être accordée aux agents qui ne peuvent accomplir normalement leur service sans être logés sur leur lieu de travail ou à proximité notamment pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité.

Elle est octroyée à titre gratuit et accordée dans le respect du principe de parité avec la fonction publique d'état.

L'agent locataire est redevable de l'ensemble des réparations locatives et des charges locatives afférentes au logement qu'il occupe, déterminées conformément à la législation relative aux loyers des locaux à usage d'habitation, ainsi que les impôts ou taxes qui sont liés à l'occupation des locaux. Il doit également souscrire une assurance contre les risques dont il doit répondre en tant que locataire.

Compte-tenu des contraintes liées à l'exercice des fonctions afférentes à certains emplois de la Ville de Bastia et des possibilités offertes par la réglementation en vigueur, il est donc proposé au Conseil Municipal de modifier la liste des emplois bénéficiaires d'une concession de logement et les droits et contraintes liés à ceux-ci.

Les emplois ouvrant droit à un logement par nécessité absolue de service sont donc les suivants :

Emploi : Concierges des équipements scolaires	
– Type de concession : Nécessité Absolue de service	
– Situation du logement : les titulaires de ces emplois ne peuvent normalement accomplir leur service sans être logé au sein même du groupe scolaire (surveillance des locaux, présence de nuit, ...)	
– Localisation :	
ECOLE CALLONI / PONTE PRADO	F3
ECOLE MATERNELLE DU CENTRE 2	F4
ECOLE ANGE DEFENDINI	F3
ECOLE RENE SUBISSI/PINELLU	F4
ECOLE DE TOGA	F3
ECOLE ANNONCIADE	F3
ECOLE FRANCOISE AMADEI/ PAESE NOVU	
1	F4
ECOLE MARIE REYNOARD	F4
ECOLE GAUDIN/VENTURI	F2
Emploi : Concierge de l'Hôtel de ville	
– Type de concession : Nécessité Absolue de service	
- Situation du logement : le titulaire de cet emploi ne peut normalement accomplir son service sans être logé au sein de l'Hôtel de ville.	
- T3	
Emploi : Concierge du Théâtre San Angelo	
– Type de concession : Nécessité Absolue de service	
– Situation du logement : le titulaire de cet emploi peut accomplir son service sans être logé au sein même du théâtre San Angelo afin d'assurer le service d'astreinte du théâtre (surveillance et ouverture/fermeture le cas échéant)	

Le Comité Social Territorial (CST) s'est prononcé favorablement en date du 7 juillet 2025.

En conséquence, il est proposé :

- De supprimer l'emploi de concierge logé du Théâtre Municipal.
- De créer l'emploi de concierge logé du Théâtre San Angelo.
- De modifier la délibération relative à la détermination des emplois ouvrant droit à un logement de fonction à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions individuelles nécessaires qui en découlent.

SYNTHESE
Si prupone di supprime l'impiegu di un guardianu allughjatu à u Teatru Municipale, diventatu inùtile, è di creà un postu novu per u Teatru Sant'Anghjuli, per assicurà l'intendenza è a sicurezza in orari speciali. A lista di l'impieghi cun dirittu à un allogghju di funzione hè aghjurnata.